

### Légende: PAG

- Parcelaire
- Délimitation de la zone verte
- Bâtiments existants
- Bâtiments projetés / en réalisation

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- JAR Zone de jardins familiaux
- Zone de circulation et de stationnement

#### PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Observation de la ou des zones	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
COS max.	CUS max.	max.
CSS max.	Dl.	min.

#### Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (7)
- VIT Zone viticole (7)
- PARC Zone de parc public

#### Zones superposées

- PAP approuvé, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- SP Servitude "urbanisation - spécifique"
- HT Servitude "urbanisation - conduite électrique aérienne"
- Couloir pour projets routiers
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé
- Gabarit protégé
- Alignement protégé
- Mur protégé
- Élément protégé - "petit patrimoine"
- Zones de risques naturels prévisibles "zone inondable" (5)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit  $\geq 70dB(A)$  (5)

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (10)
- PDS Paysages (PSP)
- Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (11)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (2)

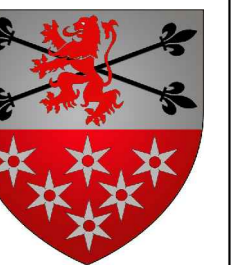
#### Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégés (relevé non exhaustif) (3)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 (relevé non exhaustif) (3)
- Habitats d'espèces protégées Art. 20 - CEF (relevé non exhaustif) (3)
- Routes nationales (RN) (6)
- Chemins repris (CR) (6)
- Limite de la commune
- Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (8)
- Conduites électriques aériennes (6)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014,2016  
 (2) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015  
 (3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, articles 17 et 20 - Cadastre des biotope protégés: Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010  
 - Les biotope de l'agglomération: Bürgergemeinschaft für Landschaftsökologie und Zeyen + Baumann, 2010  
 - Habitats d'espèces protégées (Art. 17 et 20): Strategische Umweltprüfung (SUP) & FFH-Screening des PAG Projet, Zeyen+Baumann 2014 (UEP) & CeKo-Bureau 2016 (UB)  
 (4) Service des sites et monuments nationaux (Mémoire B - no 35 du 19 mai 2009, update 20 septembre 2016)  
 (5) Zone inondable PAG en vigueur, vote du conseil communal en date du 23 janvier 2001  
 (6) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-CT) - ACT, Luxbg, 2009  
 (7) Weibaupreimeter, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, Institut Viti-Vinicole, 2009  
 (8) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2015  
 (9) Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)  
 (12) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »

Commune de Bous



## Plan d'aménagement général

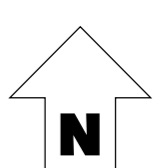
Découpage des plans à l'échelle 1: 2.500

- Vote du conseil communal en date du 19 avril 2018
- Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur en date du 31 août 2018, réf.: 87C/002/2017
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement en date du 9 mai 2018, réf.: 82016/PP-mb et du 12 novembre 2018, réf.: 82016/PP-mb
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur du Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages », conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

### Plan d'ensemble

**ZB ZEYEN BAUMANN**  
 Zeyen+Baumann sàrl  
 9, rue de Steinfeld  
 L-7254 Bereldange

URBANSME  
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 ENVIRONNEMENT  
 GÉNÉRAL



Plan N° 03

échelle 1:10.000

juin 2021